

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intempéries : interdiction d'accès aux rives du Rhône et des cours d'eau latéraux

En raison du risque d'inondation dû aux précipitations, l'accès aux rives du Rhône et des cours d'eau latéraux situées sur le territoire de la commune est strictement interdit au public jusqu'à lundi soir. Il est dangereux de s'y promener et nous prions instamment la population de respecter cette interdiction. Des mesures de surveillance sont mises en place.

Sion, le 21 juin 2024

Personne de contact :

- David Vaquin, chef de l'Etat-major communal
078 841 56 23